

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc197822-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
PLAN RÉGIONAL "ANTI-BOUCHON ET POUR CHANGER LA ROUTE 2016-2020"

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la délibération du Conseil général du 23 novembre 2012 relative à l'avenant au Contrat Particulier Région Département 2007-2013,

Vu la délibération n° CR 2017-54 du Conseil régional d'Ile-de-France ayant en particulier pour objet d'approuver la consistance d'un réseau routier d'intérêt régional (RRIR) et d'adopter le programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 »,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa commission Travaux Infrastructures et grands Projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la définition par le Conseil régional d'Ile-de-France d'un réseau routier d'intérêt régional hiérarchisé, tel que décrit sur la carte en annexe 1 à la présente délibération et comprenant 521 km de routes départementales des Yvelines classées itinéraire régional de niveau 1 et 546 km classées itinéraire régional de niveau 2 ;

Approuve les termes du contrat-cadre de mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 », en annexe 2 à la présente délibération, lequel prévoit en particulier une participation financière de 33,2 M€ de la Région à la mise en œuvre de six opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Département, et autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à le signer ;

Autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer les avenants à ce contrat-cadre qui s'avèreraient nécessaire afin de prendre en compte l'avancement des opérations et les éventuels redéploiements financiers ;

Délègue à la Commission permanente l'adoption des conventions de financement spécifiques liées à la mise en œuvre du présent contrat-cadre.

Dit que les recettes seront imputées au chapitre 13, article 1322 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

PLAN RÉGIONAL "ANTI-BOUCHON ET POUR CHANGER LA ROUTE 2016-2020"

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.